

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
<i>No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia</i> <i>Tel: (220) 441 05 05 / 441 05 06, Fax: (220) 441 05 04</i> <i>E-mail: au-banjul@africa-union.org; Web www.achpr.org</i>		

JOURNEE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME
MOT DE CLOTURE
PAR
Prof. Rémy Ngoy Lumbu
Vice-Président

Excellence Monsieur le Président de la République du Botswana (Avec l'expression de nos hommages les plus déférents) ;
Excellence Madame la Commissaire aux affaires politiques au sein de la Commission de l' Union Africaine (représentante personnelle de son Excellence Moussa Faki, Président de la Commission de l'Union Africaine) ;
Excellence Monsieur le Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
Mesdames et Messieurs les Honorables Commissaires ;
Excellences Messieurs les Ministres ;
Distingués invités.

Je vous prie de bien vouloir consentir à recevoir mes salutations respectueuses au nom de la Commission africaine des droits de l'homme. En ce jour, ma petite voix n'a pas d'importance et ne compte guère devant les milliers d'Africains qui nous observent . Elle n'est pas si audible que pour que je prenne la parole devant eux. Elle est pourtant nécessaire pour que j'apporte ma modeste pierre en cette journée importante qui nous réunit.

Nous voici au terme de la célébration de la journée africaine des droits de l'homme. Le 21 octobre de chaque année constitue une date très importante dans l'histoire de l' Afrique, car elle rappelle à toutes les parties prenantes cette idée simple selon laquelle « **les droits de l'homme constituent l'outil qui permet de mettre en relation les acteurs de la vie internationale** », plus exactement les sujets du droit international à savoir les **Etats**, les **individus** et les **organisations internationales**. C'est une hypothèse de travail tirée de la doctrine que nous partageons avec les jeunes africains, elle se vérifie désormais dans la pratique et l' on parlera certainement d'elle dans les années à venir.

Nous venons de suivre le discours de Son Excellence **Dr Mokgweetsi E.K. Masisi** de la République du Botswana, parlant au nom des principaux sujets du droit international que sont les Etats. Je tiens à vous remercier, Excellence Monsieur le Président de la République, au nom de mes collègues Honorables Commissaires qui vous ont écoutés, pour l'honneur que vous venez de faire à notre organe, de prendre la parole du haut de notre modeste tribune.

Nous avons également suivi le discours de Son Excellence Madame l' Ambassadeur **Minata Samate Cessouma** qui a parlé au nom de l'organisation internationale (Union Africaine) qui nous offre cette opportunité de nous adresser à l'Afrique entière. Je vous présente aussi mes remerciements personnels ainsi que ceux de l'ensemble de mes collègues Honorables Commissaires pour la disponibilité dont vous ne cessez de faire montre pour animer et prendre part à nos activités. Nous vous en sommes reconnaissants.

Nous avons enfin suivi le discours de **Son Excellence Solomon Ayele Dersso** qui rappelle *grosso modo* l'importance de ne pas oublier les intérêts des acteurs faibles du droit international (les individus) dans le combat que nous menons pour leur épanouissement. Nous lui rendons aussi les honneurs qu'il mérite.

Le thème choisit par notre organe cadre avec la singularité de cette année 2020 : *Les droits de l'homme et des peuples et la pandémie de la Covid19 : protéger les droits pour mieux reconstruire*. L'année 2020 aura bouleversé tous les équilibres démontrant à lui tout seul le fait que **l'interdépendance, l'universalité et l'indivisibilité** des droits de l'homme ne sont pas des concepts vides de sens. Le droit à la santé a des liens avec le droit à la vie, et affecte toutes les autres catégories ou générations des droits de l'homme. La Covid 19 a fait craquer tous les autres droits garantis par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qu'il est désormais permis d'utiliser le vocable « **reconstruction des droits de l'homme** », si l'on veut soutenir l'édifice des droits fondamentaux qui menace de s'écrouler.

En effet, la Covid19 a mis l'accent sur les questions des droits de l'homme les plus déterminants à notre époque : l'aggravation des inégalités, la pauvreté généralisée, le racisme, les déficits de gouvernance et l'urgence climatique.

Excellence Monsieur le Président de la République du Botswana (Avec l'expression de nos hommages les plus déférents) ;
Excellence Madame la Commissaire aux affaires politiques au sein de la Commission de l' Union Africaine (représentante personnelle de son Excellence Moussa Faki, Président de la Commission de l'Union Africaine) ;
Excellence Monsieur le Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
Mesdames et Messieurs les Honorables Commissaires ;
Excellences Messieurs les Ministres ;
Distingués invités.

Cette reconstruction ne va pas cependant sans difficultés. L'une d'elles étant le fait que les moyens déjà malingres pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme se réduisent davantage et fondent désormais comme neige au soleil. Si la Covid19 semble avoir épargné le continent-mère jusque-là, c'est la **crise économique** qui risque de faire le boulot de son anéantissement. L'Afrique ne va pas bien. Les droits de l'homme souffrent d'un déficit incontestable d'épanouissement. Notre message est qu'il faut soutenir les organes en charge de leur promotion et de leur protection et leur permettre de mener à bien leur mission. Dans le cas contraire, la crise des droits de l'homme qui est déjà une évidence, se transformera en pandémie dont nous n'osons même pas imaginer les conséquences.

De la pandémie de la Covid 19 à la pandémie des droits de l'homme, il ne reste plus qu'un pas à franchir. Faisons en sorte que cela ne puisse pas avoir lieu, en changeant nos paradigmes d'approche. Je plaide pour que les questions des droits de l'homme soient traitées avec l'attention qu'elles méritent pour que le développement global de notre continent n'en subisse les conséquences irréversibles.

Les droits de l'homme sont une responsabilité collective. L'heure est au leadership collectif partagé entre Gouvernants et Gouvernés pour juguler la crise. C'est sur ces mots d'espoir qu'au nom du Président et de tous mes collègues, je déclare close la journée de commémoration de la Journée africaine des droits de l'homme.

Donné à Kinshasa (République démocratique du Congo)
Mercredi 21 octobre 2020
Prof. Rémy Ngoy Lumbu